

ARRETE N° 2022-32

Composition du Comité Technique

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 951-1-1 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 2018-198 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.e.s du personnel au comité technique ;
- Vu les demandes de modifications à l'initiative des organisations syndicales

ARRETE

Article 1 : le Comité Technique de l'Université Lumière Lyon 2 est constitué de la façon suivante :

1. Représentant.e.s de droit de l'établissement

1. Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,
2. Madame Irène GAZEL, Directrice générale des services.

2. Représentant.e.s du personnel

2.1 Représentant.e.s du personnel, membres titulaires :

- FRENETTE Jérémy (SNPTES)
- COLOMB Rita (SNPTES)
- LENCI Marie-Pierre (FSU)
- GRECO Nicolas (FSU)
- KUNERT Stéphanie (FSU)
- HARE Isabelle (FSU)
- DALAISON Julie (UNSA)
- CORNET Pascal (UNSA)
- PRUDENT Julien (CGT FERC SUP)
- YOUSFI Enâm (CGT FERC SUP)

2.2 Représentant·e·s du personnel, membres suppléants :

- CHEMET Aurélien (SNPTES)
- ABDOU Judith (SNPTES)
- LANGAR Samia (FSU)
- GUO-GRIPAY Weiwei (FSU)
- KOUDINOFF Laurence (FSU)
- RENNER Vincent (FSU)
- CARTON Valérie (UNSA)
- VETTORELLO Cécile (UNSA)
- DI CIOCCIO Etienne (CGT FERC SUP)
- SOUADNIA Salima (CGT FERC SUP)

Article 2 : Les membres du comité technique sont désignés pour une période de quatre années, qui prend effet à compter du 17 décembre 2018.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le 03/02/2022

Pour la Présidente,
la Directrice Générale des Services,



Irène GAZEL